



le 27 février 2013

Audition relative à la modification de la loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC)

Le projet de révision doit créer une base légale formelle pour la future exploitation du système de traitement des données ISAS.

Depuis juin 2010, le Service de renseignement de la Confédération traite les données concernant l'étranger dans le système ISAS. Conformément à la loi fédérale sur la protection des données, ce système fait actuellement l'objet d'un essai-pilote. La loi stipule que les essais-pilotes de traitement de données automatisé doivent être interrompus dans tous les cas si aucune loi formelle n'est entrée en vigueur dans un délai de cinq ans à partir de leur mise en œuvre.

La loi sur le renseignement, en voie d'élaboration, doit remplacer dès la mi-2015 la base légale actuelle pour les systèmes de traitement des données du SRC. Comme on ne peut garantir que cette loi soit déjà entrée en vigueur en juin 2015 et que l'essai-pilote ne peut que répondre de manière limitée aux besoins du SRC, il importe de procéder à temps à une révision de la LFRC.

Observation: En l'occurrence, il ne s'agit pas de l'imminente procédure de consultation concernant la nouvelle loi sur le renseignement (LRens) qu'évoquent les divers médias.